

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 13 mars 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

Date de convocation
7 mars 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille six, le 13 mars à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil à la mairie de Saint-Jean de Fos, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel-M. AGOSTINI Jean André -M. CADILHAC Jean François-M. PIERRUGUES Georges -Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard- M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel – M. ASENSI Raphaël - M. ANDRIEUX Jacques – M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. Jean François RUIZ - M. ASTIE Michel– M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Absents excusés : M. GHIBAUT Jean-Pierre-M. BELLOC Jean Paul - M. Michel Alvergne

Absents : M. SALASC Philippe – M. PONCE Jean-Claude - M. DEJEAN Maurice- M. GOMEZ René - M. Claude. CARCELLER - M. SANCHEZ Norbert - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis

M. Jean-Paul BELLOC donne pouvoir à Mme MARTIN Françoise

M. Michel ALVERGNE donne pouvoir à M. Raphaël ASENSI

M. - M. GHIBAUT Jean-Pierre donne pouvoir à M. ASTIE Michel

Mme MARTIN Françoise est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

24-2006

Concours des vins primés sur le terroir

Monsieur R. Asensi, rapporteur, explique que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault organisera en 2006 la 20^{ème} édition du Concours des Vins primés sur le terroir. Le budget nécessaire à la réalisation de l'opération a été voté par le conseil communautaire du 19 décembre 2005.

Monsieur R. Asensi précise qu'afin de limiter l'autofinancement de la Communauté de communes, il convient de :

- solliciter l'aide financière du Conseil Général de l'Hérault et du Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour un montant respectif de 2000 € et 11 080 €
- délibérer sur le montant des recettes privées à percevoir, à savoir :
 - o **Au titre de la participation des caves au Concours :**
Dans un contexte actuel tendu pour la viticulture, il est proposé que seulement 1 € symbolique soit demandé par produit présenté, au lieu des 15 € habituels, afin de soutenir la profession.
Afin de s'assurer de la qualité du Concours et de l'équité entre professionnels, il conviendra de modifier le règlement du concours en limitant le nombre de produits en fonction de la déclaration annuelle de production :
 - < 1 000 hectolitres en 2005 : 5 produits maximum par producteur
 - entre 1001 et 20 000 hectolitres : 8 produits maximum
 - > 20 000 hectolitres : 12 produits maximum
 - o **Pour le repas de remise des prix :**
 - Tarif : 20 € TTC/personne

Le Conseil, Ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter au Département 2000 € et à la Région 11 080 € de subvention pour le concours des vins 2006.
- de se prononcer favorablement sur les recettes à percevoir au titre de la participation des caves au concours soit 1€ par produit présenté et modifier le règlement du concours en limitant le nombre de produits présentés.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET